

PREFET DU PAS-DE-CALAIS
Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement
Section installations classées

Commune de Tincques

Avis d'enquête publique unique
Les Délices des 7 Vallées
Extension d'un site de production de pâtisseries

En exécution du code de l'environnement et d'un arrêté préfectoral du 2 juillet 2020, une enquête publique est ouverte pendant 32 jours à partir du 17 août 2020, sur la demande d'autorisation environnementale ainsi que la demande de permis de construire concernant l'extension d'un site de production de pâtisseries sis zone d'activités Ecopolis, RD 939 à Tincques (62127).

Mme Isabelle BREBION est chargée du suivi du dossier de la société Les Délices des 7 vallées au 03/21/04/22/06 ou 03/21/03/91/30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en mairie de Tincques sise 4 place principale tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00 ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – ICPE AUTORISATION – LES DELICES DES 7 VALLEES TINCQUES. Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais – Service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et les réponses de l'exploitant à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la région Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de Averdoingt, Berles-Monchel, et Penin.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de Tincques du 17 août 2020 au 17 septembre 2020 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie de Tincques ou les formuler à M. Alain DAGET commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- lundi 17 août 2020 de 9h00 à 12h00
- vendredi 28 août 2020 de 15h00 à 18h00
- mercredi 2 septembre 2020 de 15h00 à 18h00
- samedi 12 septembre 2020 de 10h00 à 12h00
- jeudi 17 septembre 2020 de 15h00 à 18h00

Il est recommandé à tout à chacun de veiller au strict respect des gestes barrières au cours de cette enquête. Il est en particulier conseillé de porter un masque et de se munir d'un stylo.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 17 août 2020 au 17 septembre 2020, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – ICPE AUTORISATION – LES DELICES DES 7 VALLEES TINCQUES - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de Tincques ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête, le préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter. M. le maire de Tincques statuera quant à lui sur la demande de permis de construire.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE AUTORISATION – LES DELICES DES 7 VALLEES TINCQUES, les informations relatives à ce projet.